

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Tableaux	
Tableau 1 - Charges opérationnelles	15
Tableau 2 - Charges pour la programmation	16
Tableau 3 - Revenus et charges pour Centre les Cheminots	17
Tableau 4 - Revenus et charges pour Centre les Bambins	18
Tableau 5 - Revenus et charges pour Centre les P'tits Loups	19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc. (« l'organisation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023 et l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds, l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2023, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisation pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 25 septembre 2023

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.
État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	174 805	91 157
Subventions à recevoir et débiteurs	568 270	308 767
Frais payés d'avance	1 029	6 601
	744 104	406 525
Immobilisations (note 3)	44 364	41 799
	788 468	448 324
 Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	377 274	82 595
Subventions et produits reportés	355 589	301 957
	732 863	384 552
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)	3 921	4 258
Incitatifs relatifs à un bail (note 6)	2 415	2 859
	739 199	391 669
Engagements (note 8)		
Soldes de fonds		
Affectations d'origine interne		
Perfectionnement professionnel	4 475	4 475
Préscolaire	4 328	4 328
Immobilisations	40 443	37 541
Non affecté	23	10 311
	49 269	56 655
	788 468	448 324

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____ administrateur

_____ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Affectations d'origine interne</u>				2023 Total	2022 Total
	Perfectionnement professionnel	Précolaire	Immobilisations	Non affecté		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes , au début de l'exercice	4 475	4 328	37 541	10 311	56 655	48 775
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	(6 400)	7 208	808	7 880
Transfert interfonds						
Achat d'immobilisations	-	-	11 990	(11 990)	-	-
Apport reçu	-	-	(2 688)	2 688	-	-
Regroupement d'entreprises (note 11)						
Le centre d'apprentissage les Bambins Inc.	-	-	-	(13 095)	(13 095)	-
Garderie les P'tits Loups	-	-	-	4 901	4 901	-
Soldes , à la fin de l'exercice	4 475	4 328	40 443	23	49 269	56 655

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.
État consolidé des résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Centre Les Cheminots (tableau 3)	280 679	237 736
Centre Les P'tits Loups (tableau 4)	158 589	-
Centre Les Bambins (tableau 5)	303 038	-
Octrois		
Gouvernement du Canada		
Patrimoine canadien	300 000	325 080
Entente Canada/Manitoba	451 000	15 000
Emploi et développement social Canada	70 000	-
Gouvernement du Manitoba		
Enfants en santé	80 700	80 700
Ministère de l'Éducation et de la Formation	229 302	140 000
Ministère de la famille	-	35 000
Bébé en santé	67 700	-
Commission nationale des parents francophones	101 975	94 910
RDÉE	132 087	5 000
Mothers Matter Centre	214 203	73 290
Ententes interprovinciales	18 000	7 000
Société Santé en français	85 645	86 000
ACUFC	68 700	-
Autres	169 028	56 678
Produits d'autofinancement		
Autres	28 787	1 597
Cotisations	7 250	7 655
Droits d'auteurs	4 496	3 365
Intérêts	3 263	578
Ventes des ressources	87	193
	2 774 529	1 169 782
Charges		
Charges opérationnelles (tableau 1)	382 669	398 427
Charges pour la programmation (tableau 2)	1 595 258	525 738
Centre Les Cheminots (tableau 3)	286 089	237 737
Centre Les P'tits Loups (tableau 4)	155 084	-
Centre Les Bambins (tableau 5)	354 621	-
	2 773 721	1 161 902
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	808	7 880

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.
État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	808	7 880
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	9 425	6 301
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(3 025)	4 258
Incitatifs relatifs à un bail	(444)	(444)
	<u>6 764</u>	17 995
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir et débiteurs	(259 503)	(10 559)
Frais payés d'avance	5 572	(3 130)
Créditeurs et frais courus	294 679	(354)
Subventions et produits reportés	53 632	97 437
	<u>101 144</u>	101 389
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Effet net regroupement d'entreprises		
Centre d'apprentissage les Bambins Inc.	(13 095)	-
Effet net regroupement d'entreprises		
Garderie les P'tits Loups	4 901	-
	<u>(8 194)</u>	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	(11 990)	(15 574)
Apports pour les immobilisations	2 688	-
	<u>(9 302)</u>	(15 574)
Augmentation nette de l'encaisse pour l'exercice	83 648	85 815
Encaisse, au début de l'exercice	<u>91 157</u>	5 342
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>174 805</u>	91 157

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Nature de l'organisation

La Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc. (« l'organisation ») (antérieurement appelée la Fédération des parents du Manitoba Inc.) œuvre dans les domaines de la petite et jeune enfance. Elle représente, appuie et conseille les parents et les intervenants en petite et jeune enfance et offre des programmes de francisation et de formation. Le Centre de ressources éducatives à l'enfance (« CRÉE ») et ses mini-centres font partis des services offerts par l'organisation. Le CRÉE constitue un centre de documentation et d'animation; il offre des ressources, des activités et des programmes aux familles et aux regroupements préscolaires et scolaires de langue française au Manitoba. Les Centres les Cheminots, les P'tits Loups et les Bambins sont des centres d'apprentissage qui accueillent des enfants d'âges préscolaires et scolaires, et qui offrent ses programmes et services en favorisant l'épanouissement de la langue et de la culture francophone.

L'organisation est incorporée en vertu des lois du Manitoba comme organisme à but non-lucratif, sans émissions d'actions et est reconnue comme oeuvre de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs.

b) Entités contrôlées

L'organisation contrôle la Garderie les p'tits loups et le Centre d'apprentissage des bambins Inc., collectivement les entités contrôlées. Les entités contrôlées sont constituées en vertu de la Loi sur les corporation canadiennes et sont des organismes à but non-lucratif enregistrés au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les transactions entre entités sont éliminées.

c) Comptabilité par fonds

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont comptabilisées au fonds non affecté. Ce fonds comprend les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté aux immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations de l'organisation.

Le fonds préscolaire a été établi par le conseil d'administration dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de l'organisation.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

c) Comptabilité par fonds (suivi)

Le fonds perfectionnement professionnel a été établi par le conseil d'administration afin de défrayer les charges pour le perfectionnement professionnel du personnel. L'organisation ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

d) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions.

Les apports affectés tels que les subventions sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme apports afférents aux immobilisations et amortis au même taux que l'actif immobilisé.

Les apports non affectés tels que les frais des parents, les droits d'auteurs et les cotisations sont comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque le bien a été transféré à l'acheteur.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les bases et les taux suivants :

Améliorations locatives	10 % méthode dégressive
Ameublement	10-20 % méthode dégressive
Équipements	10 % méthode dégressive
Ordinateurs	10-33 % méthode dégressive

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Emploi des estimations

La préparation des états financiers, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de produits et de charges imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Immobilisations

	2023			2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	28 006	8 940	19 066	28 006	6 821	21 185
Ameublement	26 513	17 514	8 999	23 696	15 888	7 808
Ordinateurs	18 513	8 322	10 191	10 418	2 532	7 886
Équipements	8 874	2 766	6 108	6 074	1 154	4 920
	81 906	37 542	44 364	68 194	26 395	41 799

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

4. Emprunt bancaire

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 40 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 3,00 % (9,70 % au 31 mars 2023) et est garantie par un contrat de sûreté général. Au 31 mars 2023, la marge de crédit était inutilisée.

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	4 258	-
Subventions reçues durant l'exercice	2 688	6 387
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	(3 025)	(2 129)
Solde, à la fin de l'exercice	3 921	4 258

6. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	2 859	3 303
Montants amortis dans les résultats	(444)	(444)
Solde, à la fin de l'exercice	2 415	2 859

7. Régime de retraite des employés

Depuis le 1 avril 2018, l'organisation offre à ses employés un REER collectif. L'organisation jumelle les versements des employés et présente une charge de - \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (12 689 \$ en 2022).

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

8. Engagements

L'organisation a signé un bail pour ses locaux en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023 avec une période de renouvellement de 5 ans. Le loyer annuel s'élèvera à 53 400 \$ plus index du coût de la vie de 1,8 % par année.

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de l'organisation l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, l'organisation s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent principalement des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisation assure, dans la mesure du possible, de maintenir son fonds de roulement à un niveau convenable par l'entremise du financement bancaire qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur les taux d'intérêt fixes et flottants de ses instruments financiers. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixes exposent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux d'intérêt flottants l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

L'organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à la charge d'intérêt sur sa marge de crédit étant donné qu'elle porte intérêt à un taux d'intérêt flottant. À l'heure actuelle, l'organisation n'a fait aucun retrait sur sa marge de crédit et, par conséquent, le risque est considéré être limité.

10. Dépendance économique

L'organisation dépend d'octrois de la Province du Manitoba et du Gouvernement du Canada pour poursuivre son exploitation. La capacité de l'organisation d'offrir des services à ses membres serait compromise si l'un des gouvernements coupait leur financement dans les exercices futurs et si l'organisation ne réussissait pas à obtenir du financement d'un autre bailleur de fonds.

11. Regroupements d'entreprises

Le 1er juillet 2022, l'organisation a acquis le contrôle à 100 % de la Garderie les p'tits loups. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs et les passifs des entreprises acquises sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation ont été inclus dans ces états financiers à compter de la date d'acquisition du contrôle. La juste valeur de l'actif net de la Garderie les p'tits loups acquis au 1er juillet 2022 est la suivante :

Actifs	
Encaisse	36 553 \$
Débiteurs	3 266
TPS à recevoir	322
	<hr/>
	40 141
	<hr/>
Passifs	
Créditeurs et frais courus	7 058
Revenus reportés	28 182
	<hr/>
	35 240
	<hr/>
Juste valeur de l'actif net de la Garderie les P'tits Loups	4 901 \$
	<hr/>
Variation de l'actif net	4 901 \$
	<hr/>

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

11. Regroupements d'entreprises (suivi)

Le 1er octobre 2022, l'organisation a acquis le contrôle à 100 % du Centre d'apprentissage les bambins Inc.. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs et les passifs des entreprises acquises sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation ont été inclus dans ces états financiers à compter de la date d'acquisition du contrôle. La juste valeur de l'actif net du Centre d'apprentissage les bambins Inc. acquis au 1er octobre 2022 est la suivante :

Actifs	
Encaisse	80 102 \$
Immobilisations	7 494
	<hr/>
	87 596
Passifs	
Créditeurs et frais courus	100 691
	<hr/>
Juste valeur du déficit net du Centre d'apprentissage les Bambins Inc.	(13 095) \$
	<hr/>
Variation du déficit net	(13 095) \$
	<hr/>

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été changés pour conformer à la présentation de l'exercice courant.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 1 - Charges opérationnelles

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Amortissement	6 890	3 625
Assemblée annuelle	850	400
Autres	4 669	4 216
Comptabilité mensuelle	4 273	6 003
Cotisations et abonnements	1 121	966
Déplacements	8 814	989
Entretien de bureau	5 921	5 762
Équipement et matériel	5 064	6 947
Formation	1 671	123
Frais de caisse	889	467
Frais postaux	453	224
Frais professionnels	8 026	8 108
Location d'équipements	2 557	2 210
Loyer et assurances	61 224	57 219
Promotion et publicité	18 689	20 483
Rénovations	900	484
Salaires et bénéfices/contrats	244 580	273 829
Téléphone et Internet	6 078	6 372
	382 669	398 427

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 2 - Charges pour la programmation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Programmation aux familles, leadership et formation continue	1 568 552	489 642
Ressources pour le CRÉE	26 706	36 096
	1 595 258	525 738

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 3 - Revenus et charges pour Centre les Cheminots

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Division scolaire franco-manitobaine	-	89 040
Frais des parents	82 055	120 940
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	6 645	9 686
Subvention salariales	18 072	7 707
Subvention frais des parents	55 497	-
Emplois d'été Canada	-	10 163
Subvention opérationnelle	112 567	-
Autres revenus	5 843	200
	280 679	237 736
Charges		
Amortissement	492	547
Assurances	1 709	1 070
Autres	71	-
Cotisations et abonnements	151	210
Déplacements	229	11
Entretien de bureau	68	600
Équipement et matériel	4 154	7 244
Formation	792	3 172
Frais de caisse	213	326
Frais professionnels	737	1 437
Impression, timbres, papeterie	41	31
Logiciel et fournitures informatiques	4 058	-
Programmation	7 005	2 958
Promotion et publicité	-	388
Salaires et bénéfices/contrats	265 389	218 783
Téléphone et Internet	980	960
	286 089	237 737

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 4 - Revenus et charges pour Centre les P'tits Loups

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Frais des parents	12 469	-
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	12 016	-
Subvention frais des parents	27 282	-
Emplois d'été Canada	3 410	-
Subvention opérationnelle	91 393	-
Autres revenus	12 019	-
	158 589	-
Charges		
Assurances	423	-
Autres	597	-
Cotisations et abonnements	210	-
Déplacements	1 309	-
Entretien de bureau	2 055	-
Frais de caisse	101	-
Frais professionnels	765	-
Impression, timbres, papeterie	255	-
Programmation	4 677	-
Salaires et bénéfiques/contrats	143 545	-
Téléphone et Internet	1 147	-
	155 084	-

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 5 - Revenus et charges pour Centre les Bambins

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Frais des parents	24 217	-
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	27 305	-
Subvention salariales	3 753	-
Subvention frais des parents	81 056	-
Subvention opérationnelle	122 972	-
Autres revenus	43 735	-
	303 038	-
Charges		
Amortissement	2 043	-
Cotisations et abonnements	285	-
Déplacements	1 311	-
Entretien de bureau	4 235	-
Équipement et matériel	1 470	-
Frais de caisse	5	-
Frais professionnels	2 307	-
Impression, timbres, papeterie	1 236	-
Loyer	10 796	-
Programmation	7 972	-
Salaires et bénéfiques/contrats	317 924	-
Téléphone et Internet	381	-
Vérification	4 656	-
	354 621	-